

Bonjour,

Concernant l'enquête sur la délimitation de la mer au sein des courants littoraux de Soustons et Vieux Boucau, je suis favorable à la solution N°3 qui place la limite transversale de la mer au pied du barrage principal d'entrée qui sépare l'estuaire du lac marin.

Bien cordialement

Jean-Louis Frézals